

N° 2024_027

FINANCES - Budget Annexe La Couture – Budget Primitif 2024 - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 avril 2024 à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Carl LEQUERTIER
Daniel BOCQUET Joël GIRARD
Christiane BRESSION Pascal FOULON
Charline MARTINEAU Bruno GUITTARD

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-077 du Conseil Municipal relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et par nature,

Le projet de budget 2024 « La Couture » se répartit ainsi afin de permettre sa clôture durant l'année 2024.

	Prévisions budgétaires 2024
Dépenses de fonctionnement	154 019,59€
Recettes de fonctionnement	155 340,08€
Dépenses d'investissement	154 019,59€
Recettes d'investissement	154 019,59€



M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

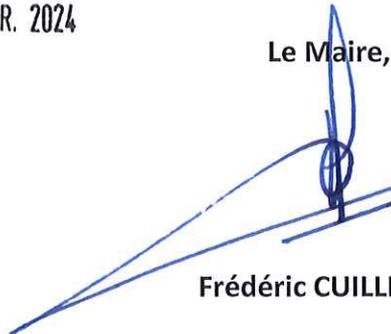
D'ADOPTER le budget annexe La Couture 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

D'AUTORISER M. Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 10 AVR. 2024*

Le Maire,


Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 10 AVR. 2024
Et de l'affichage le 10 AVR. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA